

AFFAIRE N° 2 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUREAU D'HABITAT SOCIAL POUR L'ANNEE 1986

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à vos délibérations le projet de Budget Supplémentaire pour l'année 1986 du Bureau d'Habitat Social.

Il s'élève en dépenses et en recettes à la somme de 81 380 446,95 Francs.

B A L A N C E G E N E R A L E

SECTIONS	MOUVEMENTS BUDGETAIRES		MOUVEMENTS REELS		MOUVEMENTS D'ORDRE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
INVESTIS- MENT	75 072 302,60	75 072 302,60	75 072 302,60	71 890 809,58		3 181 493,02

FONCTION- NEMENT	6 308 144,35	6 308 144,35	3 126 651,33	6 308 144,35	3 181 493,02	
	81 380 446,95	81 380 446,95	78 198 953,93	78 198 953,93	3 181 493,02	3 181 493,02

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1986 DU BUREAU D'HABITAT SOCIAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

Articles	L i b e l l é s		Pour mémoire B.P. 1986	Crédits reportés	Propositions nouvelles	Total
		Dépenses				
132	Frais d'études		19 718 774,90	53 964 538,88	21 107 763,72	75 072 302,60
16	Remboursement de la dette		200 000,00	350 000,00		350 000,00
212	Bâtiments (logements transit Z.A.C. II Patates à Durand)		926 474,90	408 424,64	1 198 212,45	1 606 637,09
232 0	Travaux de construction groupés		14 022 300,00	36 632 822,18	11 560 000,00	11 560 000,00
232 2	Travaux de construction divers - Saint-Bernard			480 000,00	- 4 345 431,16	32 287 391,02
	- Saint-François			7 100,00		480 000,00
232 3	Travaux de construction pour logement des habitants de la partie basse de Prima ...				1 500 000,00	1 500 000,00
233 0	Travaux de viabilité		4 570 000,00	16 086 192,06	-	15 721 174,49
254	Avance pour logements transit Z.A.C. II Patates à Durand				11 560 000,00	11 560 000,00
		Recettes	19 718 774,90	50 154 164,85	24 918 137,75	75 072 302,60
1051 2	Subvention L.B.U. pour V.R.D.		1 944 000,00	7 137 610,00	1 828 200,00	8 965 810,00
1051 3	Subvention L.B.U. pour construction		5 171 000,00	28 102 381,00	3 032 700,00	31 135 081,00
1053 1	Subvention F.I.R. pour V.R.D.		1 104 000,00	3 010 795,00	681 380,00	3 692 175,00
16	Emprunt		10 832 798,17	11 903 378,85	801 317,91	12 704 696,76
060	Résultat extraordinaire reporté				3 833 046,82	3 833 046,82
115	Prélèvement sur Section de Fonctionnement ...		666 976,73		3 181 493,02	3 181 493,02
254	Recouvrement de créance pour logements transit Z.A.C. Patates à Durand				11 560 000,00	11 560 000,00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1986 DU BUREAU D'HABITAT SOCIAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Articles	L i b e l l é s	Pour mémoire B.P. 1986		Propositions	Vote du Conseil Municipal
		Dépenses	Recettes		
		4 456 078,00		6 308 144,35	
609	Fournitures diverses	200 000,00		500 000,00	
630	Charges locatives	360 000,00		60 000,00	
638	Primes d'assurance				
6409	Participation au P.A.C.T. pour relogement des habitants de la zone basse de Prima	793 000,00		500 000,00	
665 1	Frais d'actes notariés	75 970,00		- 400 000,00	
665 2	Frais de gestion S.I.D.R.				
671	Intérêts de la dette	2 310 131,27		2 396 651,33	
8280	Titres annulés	50 000,00			
8285	Admissions en non-valeur			70 000,00	
831	Prélèvement pour Section d'Investissement	666 976,73		3 181 493,02	
		4 456 078,00		6 308 144,35	
714	Location des immobilisations	4 456 078,00		2 139 653,68	
820	Excédent ordinaire reporté			1 418 490,67	
829	Mandats annulés				
7360	Subvention Mairie			2 750 000,00	

MONSIEUR BOURHIS CAMILLE DONNE LECTURE
DES AVIS DES COMMISSIONS

Commission du Cadre de Vie

Avis favorable, tout particulièrement en ce qui concerne le relogement des "bidonvillois" de la partie basse de Prima.

Commission des Finances

Le Budget Supplémentaire du Bureau d'Habitat Social s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 81 446,95 Francs.

Dans la Section de Fonctionnement, en dépenses, il a été rajouté la somme de 2 396 651 Francs au titre des intérêts de la dette pour deux emprunts (SOFIDER et C.D.C.), versés en fin 1985. Parallèlement, en recettes, il y a une subvention municipale de 2 750 000 Francs.

En Investissement, une mise à jour des travaux a également été réalisée à cette occasion.

L'état de la dette du Bureau d'Habitat Social est actuellement de 44 000 000 Francs correspondant à des annuités de 6 000 000 Francs pour 1986.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le - 2 OCT. 1986

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2

~~mars 1982 relative aux droits et~~

libertés des Communes, des Départements et des Régions

LE MAIRE : Vous venez d'entendre les avis des Commissions. A ce stade des considérations d'ordre général, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?...

Nous allons procéder comme pour le vote du Budget Supplémentaire de la Ville, et commencer par la Section d'Investissement.

M. GERARD G. : Je voudrais avoir une petite précision. Quel est l'intérêt de faire des propositions nouvelles s'il y a des crédits reportés ? Cela signifie que des crédits n'ont pas été utilisés.

LE MAIRE : Ce n'est pas exactement cela.

M. CROCHET : Ces crédits reportés proviennent du Compte Administratif. En clair, il y a des opérations qui ont été commencées et qui ne sont pas encore terminées -aussi bien en recettes qu'en dépenses-.

LE MAIRE : Ces crédits ne suffisent d'ailleurs pas à couvrir les opérations nouvelles.

M. GERARD G. : Mais, à la fin de l'année, on va se retrouver avec des crédits non utilisés.

M. CROCHET : Pas obligatoirement.

LE MAIRE : En principe, non.

M. GERARD G. : La preuve !...

.../...

LE MAIRE : Les opérations se déroulent sur plusieurs années. Au 31 décembre, il est évident qu'il restera de l'argent. Mais, cela ne veut pas forcément dire que c'est en plus.

M. GERARD G. : Tous les ans, on soulève le même problème au moment du vote des impôts. On se base alors sur ce qui a été voté précédemment, sur des chiffres qui sont faux.

LE MAIRE : On se base sur des opérations quand même.

M. GERARD G. : Sur des dépenses qui ne sont même pas engagées. On reporte les crédits.

LE MAIRE : On ne se base pas sur des opérations non terminées pour dire qu'il faut payer plus d'impôts. Cela signifie alors que les sommes sont engagées mais ne sont pas encore versées, et non pas que cela est reporté parce que ce serait en plus.

M. GERARD G. : Si au Budget Primitif, vous votez une somme de 19 000 000 Francs. Il y a 53 000 000 Francs de crédits reportés ; et donc, beaucoup plus que le Budget Primitif.

LE MAIRE : Ce sont là des sommes qui sont engagées, non utilisées encore ; mais, nous poursuivons d'autres opérations.

M. CROCHET : Ce ne sont pas des sommes qui restent inutilisées. Ce sont des engagements non encore payés, des travaux qui ont débuté et ne sont pas terminés encore.

M. GERARD G. : Mais, engagés au titre de quelle année ?... C'est ce que je voudrais savoir.

M. CROCHET : Au titre de l'année précédente. Ce résultat provient du Compte Administratif 1985.

LE MAIRE : C'est cela ; et, les sommes sont engagées mais non encore reversées. Le budget est annuel ; mais, les opérations ne le sont pas. Elles se déroulent sur plusieurs années et se chevauchent les unes et les autres ; ce qui fait qu'il y aura toujours des crédits en plus ou en moins qui sont engagés.

M. GERARD G. : Je comprends qu'il puisse y avoir des chevauchements ; mais, lorsqu'on aborde ces ordres de grandeur, cela me dépasse. Je l'avoue humblement. Je gère moi-même un autre budget ; et, on n'a jamais permis ce genre de chevauchement.

LE MAIRE : Ici, ce sont des opérations d'investissement. Et, cela se chevauche obligatoirement.

M. GERARD G. : Oui, mais dans cette proportion !...

LE MAIRE : Une opération de construction de 10 L.T.S. peut se faire très rapidement ; une plus grosse opération peut prendre plus de temps. Si on a des difficultés pour acquérir les terrains, pour reloger les personnes... Cela peut durer un an, ou deux ans, ou même plus. Dans le même temps, il y a des opérations qui commencent, qui finissent... ; ce qui fait qu'il y aura toujours une sorte de chevauchement. C'est le caractère propre aux crédits d'investissement.

M. GERARD G. : Vous avez la chance de ne pas avoir de tutelle.

LE MAIRE : Pour clore tout cela, il faudrait qu'on dise à un moment donné qu'on ne fait plus rien. Ainsi, on va finir.

A partir du moment où l'on prévoit de réaliser d'autres opérations, il y a forcément des chevauchements.

M. VITRY : Au niveau de la Section d'Investissement, article 232 3, de quoi s'agit-il exactement ?... Je pense que ce sont là des constructions nouvelles.

LE MAIRE : Il y aura un rapport spécial plus après qui va expliciter cela. On reloge des familles un peu plus bas.

M. VITRY : S'agit-il de l'opération qui est menée actuellement en haut de Prima ?...

M. CROCHET : C'est cela.

LE MAIRE : Pas "en haut de Prima", mais sur les hauteurs de Prima-les-Bas.

M. VITRY : On sort donc les familles concernées du bas pour les reloger plus haut.

LE MAIRE : Nous verrons cela plus en détail tout à l'heure.

Je mets aux voix la Section d'Investissement du Budget Supplémentaire du Bureau d'Habitat Social pour l'année 1986.

**TOUS LES ARTICLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1986 DU BUREAU D'HABITAT SOCIAL**

SONT ADOPTES A L'UNANIMITE DES VOTANTS (1 ABSTENTION).

Je mets aux voix la Section de Fonctionnement du Budget Supplémentaire du Bureau d'Habitat Social pour l'année 1986.

**LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1986
DU BUREAU D'HABITAT SOCIAL**

EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS (1 ABSTENTION).

**RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION
Le - 2 OCT. 1986
Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions**